

ASSOCIATION ET COMMUNION

Frère Gérard Oustric

Liminaire:

La présente note est une réflexion sans prétention, sans connaissance théologique, historique ou lasallienne particulières de ma part. Je me permets simplement une lecture filiale de JBS, à la suite de quelques questions qui m'ont depuis longtemps habitées; je tente une petite synthèse personnelle ...

Les questions ... sont pêle-mêle les suivantes:

- Pourquoi une consécration à l'unique Trinité?
- Le «vœu» d'Association? Quel contenu?
- «Ensemble et par Association»?
- Pourquoi les Frères sont-ils invités à «associer volontiers des laïcs à leur mission»?
- Association: quel contenu pour des laïcs? Quel (s) chemin(s) emprunter?

I. «TRÈS SAINTE TRINITÉ ...»

La question est ancienne; est-ce la date, c'est à dire le dernier jour de la retraite annuelle des Frères qui a inspiré cette adresse, ou bien Jean-Baptiste de la Salle «n'a-t-il pas fait choix de la solennité par un mouvement d'exceptionnelle dévotion?» (1). Frère Maurice Auguste ne tranche pas (2). Pour notre part, même si la démarche de Jean-Baptiste de La Salle, de Nicolas Vuyart et Gabriel Drolin est particulière et exceptionnelle, nous nous reporterons au «vœux héroïque» de 1691, daté du 21 novembre 1691, fête de la Présentation de Marie, et dont la formule débute par « Très Sainte Trinité» (3). Le moment semble suffisamment solennel pour que l'inspiration dépasse l'élément fortuit, même si cette formule était en pratique depuis quelques années déjà.

Sans entrer dans le descriptif de la Spiritualité de l'École Française, le choix d'adresser la consécration à la Trinité nous paraît porteur d'une signification sans égale pour la teneur du vœux «d'association et d'union»

Dans la Méditation pour la fête de la Sainte Trinité Monsieur de La Salle exhorte:

«S'il est vrai que ce mystère, qui n'a point de pareil en éminence et en sainteté, est le premier objet de la vénération de tous les fidèles, il est d'autant plus respectable pour vous, que vous vous obligez à l'enseigner et à le faire connaître aux *enfants, qui sont les plantes animées du champ de l'Église*. Ils sont, aussi bien que vous, *dès leur baptême, consacrés à la très sainte Trinité*; ils en portent les marques imprimées dans leurs âmes, et ils sont redevables à cet adorable mystère de l'onction de la grâce qui est répandue dans leurs cœurs. Il est bien juste que vous, qui êtes chargés de leur développer ce mystère autant que la foi le permet, vous le reconnaissiez comme la source de toute lumière, le soutien de la foi, et le premier fondement de notre religion.» (4).

Nous pouvons voir de La Salle, mettant sur le même pied, les enfants et les Frères participant au même baptême sont consacrés à la Trinité. Jean Baptiste de La Salle, considère les jeunes et les Frères, membres de la même Église grâce, précisément à leur intégration à la Trinité. Ils participent au même mystère de communion qui est celui des personnes divines, Père, Fils et Esprit. Ainsi pénétrés dans la foi de l'importance de cette réalité, les Frères, par leur zèle ont pour mission de faire participer les enfants à ce mystère de communion.

«C'est dans cette vue que vous devez, en ce jour, rendre un honneur tout particulier et vous dévouer tout entier à la très sainte Trinité, pour contribuer, autant que vous pourrez, à étendre sa gloire par toute la terre. Entrez à cet égard dans l'esprit de votre Institut, et animez-vous du zèle dont Dieu veut que vous soyez remplis, pour donner aux enfants l'intelligence de ce sacré mystère.» (5). Tentons de développer davantage.

- Le Concile Vatican II s'appuie sur la prière de Jésus «qu'ils soient un comme nous sommes un» pour déclarer qu'il y a «une certaine ressemblance entre l'union des personnes divines et celle des fils de Dieu» (G.S. n° 24) «plus étroite sera leur communion avec le Père, le Verbe et l'Esprit saint, plus ils pourront rendre intime et facile la fraternité mutuelle» (UR, n° 7). La communion avec Dieu est la source, le modèle et le terme de la fraternité universelle. Les relations entre le Père, le Fils et l'Esprit sont mutuelles. Chacun est à la fois don et accueil; il n'accepte pas de donner sans recevoir. Aucune personne n'est autosuffisante, aucune ne veut dominer orgueilleusement les autres ni s'évader dans sa solitude. Chacun prend sa joie et sa plénitude dans les deux autres et dans un mouvement incessant, sans perdre ses caractéristiques propres. Modèle en un sens, inimitable que la figure communionnelle de Dieu, mais combien éclairant et stimulant pour nous. Dieu est trinitaire et donc relationnel par définition. (6)

«Devenir comme Dieu est» (Lc 6,36), être *«participant de la nature divine»* (2 P 1, 4), c'est accueillir et adopter la manière d'être de Dieu, c'est à dire entrer dans la dynamique de communion qui est son être même. Parce que la vocation des femmes et des hommes c'est d'être à l'image de cet amour infini qui lie les trois personnes divines dans la Trinité, la communauté humaine ne se réalise pleinement que lorsqu'elle se construit et s'épanouit comme une koinônia d'amour. «Dieu a voulu que tous les hommes constituent une seule famille et se traitent mutuellement comme des frères» (GS, n° 24, §1). (7)

La Trinité est donc le mystère porteur de toute l'inspiration et de la dynamique du nouvel institut. Il semble bien que cette référence est la démarche ultime d'une expérience sans égale du Dieu Trinitaire, non seulement dans une démarche théologique, mais aussi anthropologique; une œuvre telle que celle de créer une Société animant des écoles pour atteindre les jeunes et leur annoncer Jésus-Christ ne peut que se référer, dans sa nature et dans sa constitution qu'à la vie Trinitaire.

II. «ASSOCIATION ET UNION»

Sans entrer dans les circonstances historiques de l'émission du Vœu de 1691, dit «vœu héroïque», nous pouvons affirmer que cette démarche, longtemps tenue secrète, (8) se faisant dans une situation dramatique au plan humain, révèle un moment intense de démarche spirituelle, chez Jean Baptiste de La Salle, bien sûr, et chez ses deux confrères. La formule, telle que transcrite chez Blain est la suivante:

*«Très Sainte Trinité, Père, Fils et saint Esprit, prosternés dans un très profond respect devant votre infinie et adorable majesté, nous nous consacrons entièrement à vous... Et pour cet effet, moi Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, moi Nicolas Vuyart et moi Gabriel Drolin, nous dès à présent et pour toujours jusqu'au dernier vivant, ou jusqu'à l'entière consommation de l'établissement de ladite Société, faisons vœu **d'association et d'union** pour procurer et maintenir ledit établissement, sans nous en pouvoir départir, quand même nous ne resterions que nous trois dans ladite Société et que nous serions obligés de demander l'aumône et de vivre de pain seulement.*

*En vue de quoi nous promettons de **faire unanimement et d'un commun consentement**, tout ce que nous croirons en conscience et sans aucune considération humaine être pour le plus grand bien de ladite Société. Fait ce vingt-unième novembre, jour de la Présentation de la très sainte Vierge 1691. En foi de quoi nous avons signé.»*

Nous remarquons une expression même du vœu qui est unique, par rapport à toutes les formules antérieures, mais qui sera dorénavant inspiratrice des formules postérieures. (9)

«vœu d'association et d'union»

C'est la naissance d'une conviction, que la nouvelle communauté ne peut subsister que par un engagement solennel de ses membres à rester unis, quelles que soient les vicissitudes à venir.

Ce qui est étonnant, malgré peut-être un élément fortuit, c'est que dans toutes les œuvres écrites de Jean Baptiste de La Salle, il n'est fait mention qu'une seule fois de cette expression «association et union», c'est à propos du mariage et de son sacrement:

*«Jésus-Christ ayant établi une loi de grâce a voulu que tout s'y fit avec grâce ; c'est pourquoi connaissant que l'une des actions les plus corrompues était le mariage, parce que la plupart des hommes y entraient avec des intentions très éloignées de celles que Dieu avait eues en l'instituant, il a voulu obliger les chrétiens à ne s'y engager qu'avec des intentions très saintes et très pures, en élevant **cette association et cette union de l'homme et de la femme à la dignité de sacrement**. Ç'a été aussi pour donner moyen au mari et à la femme de s'acquitter des devoirs de cet état avec grâce, *d'en supporter les peines avec facilité, et de se garder l'un à l'autre une très grande fidélité.*» (10).*

Sans chercher à tirer les textes à tout va, il faut bien convenir que de La Salle ne fait jamais de rapprochement entre ces deux démarches; et pourtant, si nous nous plaçons

d'un point de vue de la vie spirituelle, Dieu élève le mariage au rang de sacrement et accorde à l'homme et à la femme toute grâce pour le vivre quotidiennement.

Monsieur de La Salle explique plus loin dans les Devoirs d'un Chrétien:

«La grâce sacramentelle du mariage est celle que Dieu donne aux personnes mariées, pour vivre chastement et saintement dans cet état, et dans une grande union, et pour supporter les peines du mariage, et s'acquitter des devoirs auxquels il engage. *Et cette grâce a rapport aux trois obligations des personnes mariées, qui sont de demeurer toujours ensemble, sans se pouvoir séparer, de se garder l'un à l'autre la fidélité, et de nourrir et élever chrétiennement leurs enfants.*» (11)

Serait-il sans fondement d'avancer que le vœu d'association et d'union tel que prononcé par Jean-Baptiste de La Salle et les deux frères, ait ce contenu à savoir une union en demeurant «toujours ensemble» et une fidélité indéfectible, à l'image du Christ et de son Église, à l'image de la Trinité même. Si Dieu, dans sa grâce accorde aux uns toutes grâces pour les accompagner dans leurs difficultés, il en fera autant pour les autres.

Et lorsque de La Salle parle de la communauté, il exhorte ainsi les Frères:

«Dieu vous ayant fait la grâce de vous appeler pour vivre en communauté, il n'y a rien que vous deviez plus instamment lui demander que *cette union d'esprit et de cœur avec vos Frères ; puisque ce n'est que par le moyen de cette union* que vous acquerrez la paix, qui doit faire tout le bonheur de votre vie. Pressez donc le Dieu des cœurs que, du vôtre et de ceux de vos Frères, il n'en fasse qu'un dans celui de Jésus.» (12).

Tout ceci montre à quel point, Jean-Baptiste de La Salle, considère ces deux réalités nécessaires à son jeune Institut, mais en même temps, il est clair que l'insistance qu'il met à ne pas confondre «association» et «union» est une donnée qu'il estime suffisamment importante pour les distinguer; d'ailleurs, dans la formule des vœux, le deuxième terme évoluera par la suite dans son expression.

III. ÉGLISE ET SOCIÉTÉ

Dès la formule de 1691, Jean-Baptiste de la Salle et ses deux «associés» s'engagent à se donner totalement et sans retour à «l'établissement de la Société des Écoles chrétiennes.»

Il semble bien que maintes démarches, réflexions, exhortations, gravitent autour de ce thème «société». Si nous nous référons à un sens courant au 17ème siècle, celui probablement employé par M. de La Salle, nous relevons:

«Etat particulier à certains êtres, qui vivent en groupe plus ou moins nombreux et organisés. «La société est l'union des hommes, et non pas les hommes» (Montesquieu) (13).

«Groupe organisé et permanent, institué pour un but précis (Compagnie ou association religieuse)- Congrégation – La Société de Jésus» (14).

Ce terme sera présent constamment dans la formule des vœux comme dans la Règle; par la suite il est doublé par le terme Institut, sans que la réalité change.

Nous observons que dans le concept de Société interviennent des aspects qui paraissent fondamentaux: l'organisation, l'union et la permanence. Bien sûr intervient la notion du but, nous reviendrons sur cet aspect plus loin. Nous sommes loin de la connotation moderne de ce terme de société qui a pris un aspect plus «matériel», et même quelquefois «mercantile» ou même de «caractère secret».

Nous pourrions aussi rapprocher ce terme, comme le fait Jean-Baptiste de La Salle, d'une vue spirituelle telle qu'il la développe lui-même:

«Ses apôtres et ses disciples s'étant tous unis et assemblés dans un même lieu, et ayant reçu le Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, commencèrent à former une nouvelle société de fidèles, avec trois mille personnes que saint Pierre convertit le même jour, et cinq mille qu'il convertit peu de jours après; et c'est cette société dans une même foi, et dans une même religion, que nous appelons Église : car ce mot signifie une famille, une société, ou une assemblée» (15).

Cette «société» voulue par M. de La Salle, est bien à l'image de l'Église, d'autant plus qu'elle est «instituée» ou «établie» pour pouvoir porter le salut aux enfants. D'ailleurs, il définit cette société que sont les Frères, comme étant voulue par Dieu, et donc elle est partie intégrante de la mission de l'Église. Il suffit de se reporter à ce sujet aux «méditations pour le temps de la retraite».

De plus, comme l'Église est animée par l'Esprit Saint, ainsi en est-il de cette Société, dont l'union est la vie de l'Esprit. (16)

IV. ÉGLISE ET COMMUNAUTÉ

Le schéma de l'Église et celui de la Communauté est identique. Sans affirmer que toute communauté est Église, Jean-Baptiste de La Salle souligne que les critères de la Communauté sont les mêmes que ceux de l'Église. C'est la constitution même de la Communauté primitive basée sur la fraternité, la prière, la fraction du pain et le partage des biens. Nous pouvons noter que le terme de Communauté recouvre dans ce cas précis l'ensemble de l'Institut naissant, plutôt que les communautés dites «locales». Nous reviendrons sur cet aspect.

Nous pouvons relever à ce propos quelques citations parmi beaucoup d'autres:

«Cette communauté peut être fort utile à l'Église ; soyez cependant persuadés qu'elle ne le sera qu'autant qu'elle sera établie sur ces deux fondements, savoir sur la piété et sur

l'humilité, qui la rendront inébranlable.» (17)

«Priez souvent saint Michel qu'il ait la bonté de *protéger cette petite famille et cette église de Jésus-Christ* (18), selon l'expression de saint Paul, qui est notre communauté, et qu'il lui donne moyen de conserver en elle l'Esprit de Jésus-Christ et à tous ses membres les grâces qui leur sont nécessaires pour se maintenir dans leur vocation, et procurer l'esprit du christianisme à tous ceux qui sont sous leur conduite.» (19)

«C'est aussi ce qu'exigeait ce saint de tous ceux de sa Compagnie, lorsqu'il en était Général, souhaitant même que toutes les maisons professes qui en dépendent, n'eussent point d'autres fonds que la pauvreté.

Est-ce là le fonds sur lequel vous désirez que votre communauté soit bâtie ? C'est un fonds sûr et immanquable pour ceux qui ont une véritable foi, et qui sont intérieurement animés de l'Esprit de Notre-Seigneur. Vous ne pouvez mieux faire que d'établir votre fortune sur ce fondement : c'est celui que Jésus-Christ a trouvé le plus solide, et sur lequel les saints apôtres ont commencé à bâtir l'édifice de l'Église.» (MF 176,2,2).

Nous pouvons noter aussi à quel point Jean-Baptiste de La Salle insiste sur le fait que les membres de la Communauté sont animés du même esprit, l'Esprit Saint; de plus cette Communauté n'est pas repliée sur elle-même, mais elle a pour but de «procurer l'esprit du christianisme à tous ceux qui sont sous leur conduite».

De La Salle met comme point central de la Communauté, l'union qui apporte paix, bonheur et pérennité, cajolée comme la pierre précieuse de l'Évangile

«Dieu vous ayant fait la grâce de vous appeler pour vivre en communauté, il n'y a rien que vous deviez plus instamment lui demander que cette union d'esprit et de cœur avec vos Frères ; puisque ce n'est que par le moyen de cette union que vous acquerrez la paix, qui doit faire tout le bonheur de votre vie. Pressez donc le Dieu des cœurs que, du vôtre et de ceux de vos Frères, il n'en fasse qu'un dans celui de Jésus» (20).

«C'est une pierre précieuse que l'union dans une communauté; c'est pour cela que Notre-Seigneur l'a souvent recommandée à ses apôtres avant que de mourir ; si on la perd, on perd tout. C'est pourquoi, conservez-la avec soin, si vous voulez que votre communauté se soutienne.» (21)

C'est ainsi que la Communauté devient le «vécu» de l'union...telle que voulue dans l'expression du vœu héroïque de 1691. Si nous relisons l'évolution de ce concept, nous voyons que Jean-Baptiste de La Salle, dans un premier temps concevait sa nouvelle fondation comme une «communauté» à l'image de l'Église naissante; au vu des nécessités, il s'est rendu compte qu'il fallait structurer davantage, et il s'est donc, à l'instar d'autres fondateurs de son temps, et M. Vincent semble un de ses inspirateurs, (22) orienté vers le terme de «Société», appelé par cette conviction de n'agir qu'en association. Au fur et à mesure où l'Institut prend de plus en plus d'ampleur, la

communauté sera la communauté locale, c'est à dire la traduction concrète de l'association, que de La Salle traduira par «ensemble».

V. ENSEMBLE ET PAR ASSOCIATION

Il semble que cette expression soit à prendre comme un tout, c'est à dire qu'elle complète à elle seule le moyen par excellence de «tenir les écoles gratuitement».

Si nous nous reportons au sens des termes au 17^{ème} siècle, ensemble signifie «les uns avec les autres», et le terme association, met en relation directe avec le terme Société. (23)

En d'autres termes, lorsque Jean-Baptiste de La Salle met l'accent sur l'association, il convient qu'il s'agit de constituer une Société, juridiquement bien sûr, mais aussi inspirée d'une dynamique spirituelle très forte telle que nous avons essayé de l'exposer plus haut. Lorsqu'il utilise le terme «ensemble», c'est sûrement pour exprimer le lieu concret, le partage, une même mission qui suppose un apport personnel ordonné à la dynamique de l'ensemble.

En définitive, il s'agit bien d'une démarche d'Église, c'est à dire d'assurer un équilibre et une complémentarité entre la démarche ou l'engagement personnel et la démarche ou l'engagement collectif. De plus, il s'agit aussi d'une tâche à assurer pour une mission inscrite dans le Dessein divin de Salut, celle de porter le Salut de Jésus-Christ à une jeunesse abandonnée, et pour ce faire, tenir les écoles gratuitement.

VI. «LES FRÈRES ASSOCIENT VOLONTIERS DES LAÏCS À LEUR MISSION ÉDUCATIVE» (24)

Voilà une réalité vécue depuis quelques décennies, et systématisée par la Règle des Frères des Écoles Chrétiennes de 1987. La suite est aussi importante: «Ils offrent à ceux qui le veulent, les moyens de connaître le Fondateur et de vivre selon son esprit». (25)

Le 42^{ème} Chapitre Général à longuement étudié ce thème sous la formulation de «Mission partagée». L'objectif de ce petit exposé n'est pas de faire le point exhaustif sur la façon dont les Frères sont invités à collaborer avec les laïcs. En ces quelques lignes nous avons relevé différents termes qui sont utilisés pour identifier cette réalité: association, partage, collaboration, partenariat... et pourtant...

Si nous nous plaçons à la lumière de ce que nous avons tenté d'exposer ci-dessus, il est sûrement convenable d'utiliser le terme «association», en sachant que tout signifiant véhicule avec lui une pratique spécifique.

Je pense que nous sommes, Frères et Laïcs, convenus d'être d'accord sur la mission éducative; restent les moyens à déterminer... D'une certaine façon, que recouvre le terme

«associer» lorsqu'il s'adresse à des laïcs - éducateurs qui «désirent faire de leur métier un ministère évangélique» (26)?

Si nous revenons au «Mémoire sur l'habit» de M. de La Salle, il est fait une très nette distinction entre les Frères de la Société des Frères des Écoles chrétiennes et les maîtres de campagnes; toutefois, nous pourrions noter sur l'essentiel cette indication du Fondateur:

«On s'y applique aussi à former des maîtres d'école pour la campagne dans une maison séparée de la communauté qu'on nomme séminaire.

Ceux qui y sont formés n'y demeurent que quelques années jusqu'à ce qu'ils soient entièrement formés tant à la piété qu'à ce qui est de leur emploi.» (27)

Nous relevons les deux termes: piété et emploi, et le Fondateur s'empresse d'ajouter quelques lignes plus loin:

«et lorsqu'ils sont placés, ils n'ont aucun rapport à la communauté, sinon de bienséance. Ils y sont cependant reçus pour y faire retraite.» (28)

À n'en pas douter, le Fondateur ne cherche nullement à les éloigner, mais il dicte une ligne selon laquelle ces maîtres ne sont pas destinés à vivre selon les critères mêmes de la communauté; toutefois il ne faut pas prendre le terme de bienséance dans un sens restrictif, de rester sur son quant à soi, mais bien au contraire, les rapports avec la communauté se font «selon ce qui convient de faire», c'est à dire *selon la piété et l'emploi* dans lesquels ils ont été formés, mais pas au nom d'une similitude de vie; de plus il insiste bien sur la possibilité de la retraite annuelle, et il suffit de relire les «Méditations pour le temps de la Retraite» qui s'adressent tant aux Frères qu'aux maîtres pour s'en convaincre.

Et maintenant venons en à ce que F. Maurice Auguste qualifie «d'omissions», le silence quasi absolu dans les Règles communes et ailleurs à propos des vœux...et celui d'obéissance en particulier (29) jusqu' en 1725.

Frère Maurice Auguste justifie ce fait que tous les Frères n'ayant pas fait de vœux, soit temporaires soit définitifs, le Fondateur ne voulut pas créer de différences entre eux, l'essentiel étant ailleurs. Le Frère fait avant tout partie de la «Société», et le fait d'y être admis, en l'occurrence par l'entrée au Noviciat, l'engageait, de fait, à vivre et agir dans la Société, c'est à dire de tenir les écoles gratuitement, ensemble et par association avec tous les autres Frères. Toutefois, il est essentiel à la Société que les «principaux» Frères aient fait le vœux d'association, de stabilité, d'obéissance car cela est un facteur primordial de la cohésion de cette société. Dans l'évolution, la bulle d'approbation en 1725 et le nouveau droit canon en 1918 ont changé les dispositions, jusqu'alors les Frères *pouvaient* mais ne *devaient* pas émettre les vœux.

Il convient peut-être dans l'état actuel de la question de ne pas confondre plusieurs termes qui ne recouvrent pas la même dynamique...Ainsi en est-il de « Association avec les laïcs», «Association des laïcs», et même «Association Loi 1901»

Si nous nous référons à la pensée de Jean-Baptiste de La Salle et à la position de l'Institut, la mission d'Évangéliser les jeunes, en particulier par «le service éducatif des pauvres» (30) ne peut se réaliser que par une dynamique d'Association, telle que définie plus haut. L'Association est en quelque sorte une communion vécue entre tous ceux qui se sentent associés ou qui ont fait une démarche particulière... Ainsi en est-il du Frère par le vœu d'Association. Et qu'en est-il alors des laïcs? Est-il suffisant de les inviter à cotiser à une même Association Loi 1901, dont l'inspiration (ou l'objet) pour si louable soit-il ne rejoindra jamais l'intuition de Jean-Baptiste de La Salle, c'est à dire une communion à l'Église et à la Trinité; sans compter que ce type d'association amène une lourdeur et un juridisme administratif nécessaire mais pas du tout inspirateur. Doit-on se diriger vers un groupe de laïcs, organisé certes, mais dont le premier souci, inhérent à ce choix, sera de tout régler en terme d'efficacité, au détriment, même si les protagonistes s'y refusent, d'une inspiration spirituelle forte?

Il semblerait actuellement utile de définir quelle «démarche d'Association» afin de clarifier les différentes situations. Est-il suffisant de définir cette démarche, somme toute personnelle dans un premier temps, comme une simple pratique, à savoir «faire partie d'un groupe existant plus ou moins en relation directe et claire avec les Frères» par exemple? suffit-il d'être enseignant dans un établissement historiquement rattaché à l'Institut des Frères pour être de fait «un Associé»? est-il suffisant d'être membre d'un Organisme de Gestion d'un établissement lasallien, pour être de fait «un Associé»? est-il suffisant d'être parent d'élève pendant deux ou trois ans pour être de fait «un Associé»? etc...Si le «tenir ensemble» est capital dans la démarche d'association, il n'en reste pas moins important de relier la pratique à une inspiration de fond et à une dynamique spirituelle. En quelque sorte la «praxis», pour si nécessaire qu'elle soit, ne suffit pas, il faut l'accompagner de ce sentiment profond de communion qui inspire à la fois la démarche éducative et l'annonce de Jésus-Christ.

Autrement dit, un vécu de l'Association en terme large et organisationnel peut être mis en place au niveau de chaque établissement, c'est à dire que toutes les «composantes» soient partie prenante de la mise en place du projet éducatif et de son développement. C'est ce qui se pratique peu ou prou...dans chaque établissement.

Cette pratique ne pourra être efficace et pérenne que si certains membres se sont en quelque sorte déterminés à vivre personnellement et en communauté une Association inspiratrice de communion au service des jeunes, des adultes, en vue d'une annonce de Jésus-Christ. Cette Association étant précisément celle vécue par et avec l'Institut des Frères, selon le charisme fondateur.

Il ne semble pas fécond d'entrer dans une évolution basée sur le fusionnel toujours réductionnel ou sur une galaxie en expansion dont le centre de gravité est constamment remis en question. Associer n'est pas annexer ou regrouper, c'est une démarche

spécifique qu'il conviendrait d'approfondir au plan théologique, puisqu'elle met sur la voie d'un «ministère» au plan canonique, puisqu'elle engage un processus de prise de décisions en commun, au plan juridique, puisqu'elle engage probablement une responsabilité particulière.

À la limite, faut-il encore faire dépendre l'Association de l'exercice de la Tutelle, comme nous aurions tendance à le faire actuellement, ou prendre délibérément une vue plus large, dans laquelle, la Tutelle sur les établissements scolaires ne serait qu'une donnée parmi d'autres. Ni le discours, ni la pratique actuels ne sont très clairs à ce sujet.

En quelque sorte, nous sommes arrivés à un point où il faut déterminer un chemin d'Association avec les laïcs eux-mêmes. Les Frères font vœu d'association pour le service éducatif des pauvres, comment des laïcs peuvent-ils s'associer (plutôt que: être associés) à l'Institut des Frères pour répondre à l'appel commun de «s'associer ensemble et par association pour le service éducatif des pauvres et l'Évangélisation des jeunes» et participer ainsi à une même inspiration et une même dynamique.

CONCLUSION

Le défi est de taille! Il s'agit de réinscrire une intuition fondatrice dans un contexte nouveau de société et d'Église. Vivre un «Ensemble et par Association», Frères et laïcs, dans une communion, où l'identité de chacun est respectée, où l'esprit de foi est inspirateur de toute action, où la dynamique est celle de la Trinité, où le zèle est celui de l'Église.

«Les dons spirituels que l'Église a reçus en saint Jean- Baptiste de La Salle débordent le cadre de l'Institut qu'il a fondé.

Celui-ci reconnaît l'existence des divers mouvements lasalliens, une grâce de Dieu qui renouvelle sa propre vitalité. Il peut s'associer des laïcs qui tendent à la perfection évangélique selon son esprit propre et qui participent à sa mission.

Il facilite leur autonomie, crée avec eux des liens appropriés et évalue l'authenticité de leur caractère lasallien.» (31)

BIBLIOGRAPHIE

REGLE des Frères des Écoles Chrétiennes 1987. Saint Jean Baptiste de LA SALLE: Œuvres Complètes. Rome-Via Aurelia.

Frère MAURICE-AUGUSTE : CAHIERS LASALLIENS n° 2: *Les vœux des Frères des Écoles Chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII* – Rome- Via Aurélia.

Frère MICHEL SAUVAGE: Conférence à l'Assemblée Générale de l'Association La Salle, 18-19 Novembre 1998 – «Mieux comprendre l'association lasallienne».

Frères Mario PRESCIUTTINI et Rodolfo ANDAUR in *Thèmes Lasalliens 1- L'Association*

Jean RIGAL - *Ecclésiologie de Communion* – Ed du Cerf - 1997.

NOTES

- (1) F Maurice Auguste: CL 2 p 58.
- (2) F Maurice Auguste: CL 2 p 79 ss.
- (3) Blain I p 313.
- (4) Med 46.
- (5) Id.
- (6) Église et Communion J.RIGAL p 337.
- (7) Id.
- (8) Fr Maurice Auguste, CL n° 2, p 39-40.
- (9) Fr Maurice Auguste, CL n° 2 p 38.
- (10) Jean-Baptiste de La Salle, D.A. 310,1.
- (11) Jean-Baptiste de La Salle D.A. p. 310,2.
- (12) Jean Baptiste de La Salle M.D 39, 3.
- (13) Petit ROBERT art Société.
- (14) id.
- (15) Jean-Baptiste de La Salle DA Église105,1,2.
- (16) id., DB 113,1.
- (17) Jean-Baptiste de La Salle MF 176, 2.
- (18) Rm 16,5 et MF 169.3.
- (19) Lasalliana, fiches 49-16-D-115 a 120.
- (20) de La Salle MF 176,2.
- (21) id., MF 91,2.
- (22) F. Maurice Auguste- CL n°2,p 104.
- (23) Le Petit ROBERT.
- (24) Règle des F.E.C. Art 17.
- (25) Id.
- (26) Id., Art 17.
- (27) JB de La Salle. M.H. 0,0,4.
- (28) JB de La Salle. M.H. 0,0,6.
- (29) Maurice Auguste C.L. n°2 p 104.
- (30) Règle des Frères des Écoles Chrétiennes Art 25 (formule des vœux).
- (31) Règle des Frères des Écoles chrétiennes art 146.